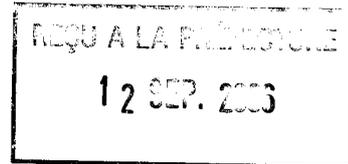


N° CP 69107-06
Séance du - 8 SEP. 2006



**DESIGNATION DES CONSEILLERS GENERAUX
AU SEIN DES ASSOCIATIONS FONCIERES**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le décret n°2006-504 du 3 mai 2006 modifiant les dispositions applicables aux associations syndicales,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15/10/2004 et n° 2006/III-3^e/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Désigne M. le Docteur Jean-Louis LORRAIN pour siéger au sein du bureau de l'association foncière de SCHLIERBACH.



LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions